

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2025

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 46 + 10 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. D. HOLZSCHERER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, M. J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, M. S. FERTIG, Mme F. BRACH, MM. C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.-L. RINIE, Mme H. SCHMITT - Suppléante -, MM. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, J.-C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, M. C. DORSCHNER, Mme D. SCHMITT-MERX.

EXCUSES : MM. T. SPACH - Pouvoir à M. R. SCHMITT -, F. STAATH - Pouvoir à Mme D. HAMM -, F. ENSMINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, L. STEINMETZ - Pouvoir à Mme E. BECK -, G. HALTER - Pouvoir à Mme L. JOST-LIENHARD -, B. KRIEGER, Mme F. BOURJAT - Pouvoir à M. Y. KLEIN -, M. C. EICHWALD - Pouvoir à M. Y. RUDIO -, Mme C. DOERFLINGER - Pouvoir à Mme D. SCHMITT-MERX -, M. J.-M. REICHHART - Pouvoir à M. P. MICHEL -.

Délibération n°6 : Signature avec la SAS « L'ATELIER DES PRAIRIES » d'une convention d'occupation précaire d'une partie des locaux situés 1 rue de la source à Bouxwiller acquis par l'Etablissement Public Foncier d'Alsace pour le compte de la Communauté de Communes

Rapporteur : M. J.C. BERRON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu les statuts du 22 décembre 2023 de l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace,

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace en date du 7 février 2024 portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

Vu la délibération n°11 du Conseil Communautaire en date du 13 avril 2023, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition d'un bien immobilier situé 1, rue de la Source à BOUXWILLER,

Vu la convention de portage signée le 15 mai 2023,

Vu l'acte de vente signé le 29 août 2023,

Vu la délibération n°10 du Conseil Communautaire en date du 26 octobre 2023, portant approbation des dispositions d'une convention de mise à disposition à signer avec l'EPF d'Alsace pour l'usage ou l'occupation par la Communauté de Communes du bien immobilier situé 1, rue de la Source à BOUXWILLER,

Vu la convention de mise à disposition de bien signée le 6 novembre 2023 avec l'EPF d'Alsace pour l'usage ou l'occupation par la Communauté de Communes du bien immobilier situé 1, rue de la Source à BOUXWILLER,

Vu les propositions du Président,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins 4 Abstention (MM. S. FATH, D. BURRUS et Y. RUDIO + Pouvoir) :

* d'APPROUVER les dispositions de la convention d'occupation précaire à signer avec la SAS « L'ATELIER DES PRAIRIES »

* d'AUTORISER le Président à signer :

- ladite convention avec la SAS « L'ATELIER DES PRAIRIES »
- tout document relatif à la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Daniel HOLZSCHERER
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président